

2010: SB 39

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables des affaires scolaires
Surintendantes et surintendants des installations

EXPÉDITEUR : Nancy Whynot
Directrice, Direction des programmes d'immobilisations

DATE : Le 20 août 2010

OBJET : **Évaluation de l'état des installations scolaires en Ontario**

Comme nous l'avons annoncé dans les notes de service **2010 : SB9** et **2010 : SB26**, le Ministère a entrepris un processus d'approvisionnement concurrentiel visant à trouver un fournisseur qui créera une base de données pour la gestion des biens d'immobilisations et effectuera l'évaluation de l'état des installations scolaires. Ces services aideront le Ministère et les conseils scolaires dans leur planification en matière d'immobilisations et dans la prise de décisions d'investissement concernant la réfection des écoles. J'ai le plaisir de vous informer que le Ministère a émis une demande officielle de propositions sur MERX le 13 août 2010. Cette entente de cinq ans avec le fournisseur sélectionné sera mise en vigueur en novembre 2010.

Afin d'aider le fournisseur retenu à établir le calendrier des évaluations de l'état des installations scolaires, le Ministère demandera aux conseils scolaires de consulter la liste ministérielle des écoles ouvertes et fonctionnelles afin d'en vérifier l'exactitude. Le Ministère envisage d'envoyer ces listes aux conseils en septembre 2010 et fournira alors des renseignements plus détaillés. Le Ministère prévoit que le nouveau cycle d'évaluation de l'état des installations scolaires commencera en avril 2011.

Le Ministère est conscient que les conseils scolaires peuvent déjà entretenir des liens avec certains des fournisseurs intéressés par ce processus d'approvisionnement ou que les fournisseurs peuvent communiquer avec les conseils scolaires pour obtenir de plus amples renseignements. Par conséquent, afin de préserver l'équité et la transparence de ce processus d'approvisionnement, le Ministère invite les conseils scolaires à inciter leurs employés à ne pas répondre pas aux questions relativement au processus d'approvisionnement, mais plutôt d'aviser les requérants de s'adresser directement à la personne-ressource dont les coordonnées sont indiquées dans la demande de propositions.

On s'attend que les conseils scolaires poursuivent les travaux de réfection financés dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, de la Subvention annuelle pour la réfection des écoles et de l'initiative d'Écoles éco-énergétiques. Il incombe aux conseils scolaires d'utiliser ces programmes de financement de manière efficace et en temps opportun, dont l'initiative d'Écoles éco-énergétiques, afin d'améliorer leurs installations scolaires. Les futurs programmes d'immobilisations tiendront compte de la manière dont les conseils ont utilisé les fonds octroyés pour la réfection des écoles et de la fréquence et de l'exactitude des rapports.

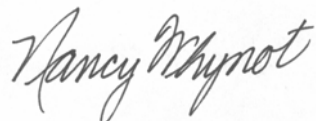
Tel qu'il est indiqué dans la note de service **2009 : SB19**, tous les projets de réfection financés au titre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage doivent être approuvés par les conseils, entrepris ou complétés avant le 31 août 2010. Les conseils scolaires doivent aussi satisfaire les exigences relatives à la présentation des rapports pour être admissibles au financement dans le cadre de l'initiative d'Écoles éco-énergétiques 2010-2011.

Quel que soit le fournisseur retenu, le Ministère fera en sorte que les données existantes sont disponibles dans la nouvelle base de données et nous nous attendons qu'il ait une période de transition des données. Cet automne, le Ministère vous enverra de plus amples détails sur ce processus de transition et les conséquences éventuelles sur les conseils.

En conclusion, le Ministère remercie les membres du Comité consultatif technique du conseil scolaire chargés de conseiller le Ministère pendant la planification et la conception des exigences présentées dans la demande de propositions. Nous espérons continuer de collaborer avec les conseils durant la mise en œuvre des nouvelles évaluations de l'état des installations scolaires et de la base de données sur la gestion des actifs.

Le Ministère se réjouit de pouvoir aider les conseils scolaires à gérer leurs besoins de réfection en donnant suite à ce processus d'approvisionnement. Le Ministère avisera les conseils lorsque le processus d'approvisionnement sera terminé. Si vous avez des questions au sujet de la mise à jour des activités de réfection dans la base de données pour la gestion des biens ReCAPP, vous pouvez contacter Mathew Thomas au 416 326-9920 ou par courriel à Mathew.P.Thomas@ontario.ca. Pour toutes questions concernant l'initiative d'Écoles éco-énergétiques, adressez-vous à Lise Bolduc au 416 326-9925 ou par courriel à Lise.Bolduc@ontario.ca.

Veillez recevoir mes plus sincères salutations,



Directrice,
Direction des programmes d'immobilisations

cc : Directrices et directeurs de l'éducation